

# JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES  
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX  
A LYON  
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41



Rédacteur en chef:  
**A. SCHNÉGANS**  
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
Ville de Lyon... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. En an : 36 fr.  
Département du Rhône... 10 fr. 20 fr. 40 fr.  
Autres départements... 12 fr. 23 fr. 46 fr.  
Pour l'Étranger, le port en sus.  
Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

Gérant :  
**C. THÉNÉS**  
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les mandats non accompagnés d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS  
1 fr. la ligne.

## NOUVELLES DU JOUR

3 mars.

La séance d'hier, à l'Assemblée nationale, a été très-courte et n'a été marquée par aucun des incidents que l'on appréhendait. Après une brève discussion, la chambre a décidé l'ajournement du projet de loi sur la réorganisation de la magistrature, ainsi que du projet relatif à l'Internationale. Au moment où l'ordre du jour allait être épuisé, quelques voix ont réclamé les rapports de pétitions. Cette demande n'a pas trouvé d'écho dans l'Assemblée, et la séance a été levée.

Il se confirme, à ce sujet, que le gouvernement a obtenu du bureau chargé de l'examen des pétitions catholiques que le rapport en serait indéfiniment ajourné. C'est, comme on sait, reculer pour mieux sauter. Les membres de l'extrême droite n'abandonneront certes pas leur campagne, et le gouvernement est peut-être mieux fait de laisser s'engager le débat. Outre que, par l'effet de ces ajournements successifs, on n'aboutit qu'à perpétuer la monnaie d'un conflit, il y a, selon nous, des raisons décisives pour que la majorité de la chambre refuse de suivre la droite dans cette nouvelle aventure.

Nous reproduisons plus loin une correspondance adressée de Versailles à l'agence Havas, et de laquelle il résulte que le gouvernement est à peu près fixé sur la combinaison au moyen de laquelle pourrait être obtenue la libération anticipée du territoire. Seulement, la question financière ne pourrait être abordée, compte tenu de la correspondance, que dans plusieurs mois. Nous attendrions que la nouvelle soit officiellement confirmée pour apprécier les motifs qui peuvent retarder l'ouverture de ces négociations. L'urgence d'une solution n'y est pas moins démontrée, à nos yeux, par la division de l'Assemblée et par la nécessité d'en finir avec toutes les équivoques derrière lesquelles elle s'abrite pour reculer le terme de son mandat.

Nous recevons ce matin quelques détails intéressants sur les travaux de la commission du budget.

Après le vote des impôts sur le tabac, les alcools, l'embarquement et autres déjà adoptés, il restera encore un déficit de 140 millions à combler au moyen de taxes nouvelles.

La commission estime que l'impôt sur les valeurs mobilières pourrait fournir 30 millions, et que les économies réalisables s'élèveraient à 50 millions. On aurait donc déjà 80 millions de trouvés. Par conséquent, car certain, ils seraient l'acquittement de nos dettes, et cela par suite des nécessités qui se révèlent malheureusement chaque jour. C'est ainsi que le trésor n'a pas un centime des 100 millions votés pour distribuer aux départements envahis, et qu'un déficit est accusé dans le budget de la guerre et dans plusieurs autres services.

Parmi les propositions nouvellement soumises à la chambre, nous devons signaler un projet de loi sur les commissions administratives des établissements de bienfaisance.

L'économie de ce projet n'offre guère de particularités saillantes, si ce n'est toutefois la disposition contenue dans l'article 10, donnant à dix commissions administratives la faculté d'affecter, jusqu'à concurrence du quart, les revenus hospitaliers au traitement des malades à domicile.

« A chaque jour suffit son scandale, » telle paraît être la variante apportée par M. Pouyer-Quertier au dictum populaire. Nous avons déjà fait ressortir ce qu'il y a de déplorable dans l'obstination du ministère des finances à

rester en fonctions, après l'éclatant désaveu que lui a infligé la Chambre. Voici qu'aujourd'hui M. Pouyer-Quertier, parce que d'aucuns appellent « un acte de courage, » achève de se rendre désormais impossible à la tête du département ministériel qui lui est confié.

Appelé comme témoin dans le procès Janvier de La Motte, M. Pouyer-Quertier a non seulement défendu avec énergie le conseil général de l'Eure, « dont il fait partie depuis vingt ans, » — mais il a complaisamment développé devant la cour la théorie du système des virements.

« J'ai combattu autrefois ces virements, a dit M. Pouyer-Quertier, mais, de quelque façon qu'on l'apprecie, cette pratique existe, et mes efforts ne peuvent tendre qu'à la faire rentrer dans son cadre strict et régulier et la maintenir dans ses justes limites. »

Et le témoin ajoute : « Ces virements conduisent à ce qu'on appelle les mémoires fictifs. En veut-on un exemple ? Avec cette désinvolture dont il a le secret, M. Pouyer-Quertier va nous montrer combien la chose est naturelle et simple : « Une arche de pont tombe, il faut des réparations immédiates. Mais où prendre de l'argent ? C'est alors qu'on recourt aux mémoires fictifs et qu'on attribue aux travaux du pont ce qui aurait été alloué à des travaux différents. »

Cela est un exemple, un tout petit exemple; mais il en est souvent ainsi, déclare le témoin, et simplement il conclut : « Alors existe le virement. »

Que sert-il donc, nous le demandons, que le conseil général vote le budget, qu'il y ait une cour des comptes, chargée du contrôle de la comptabilité, s'il est loisible à un préfet, — ou à un ministre — d'opérer à sa guise, à l'aide de mémoires fictifs, ou pour parler net, de documents mensongers ?

Non content d'avoir ainsi établi, par lui-même, les inconvénients qui peuvent résulter pour l'administration générale, de la présence au pouvoir d'un ministre des finances imbu de pareilles doctrines, M. Pouyer-Quertier a pris à partie dans sa déposition ses collègues de l'intérieur et de la justice.

« On se demande, dit ce propos le Journal de Paris, si M. Thiers ne sera pas obligé d'opter entre M. Dufaure et M. Pouyer-Quertier. »

Si la justice doit l'emporter — sans jeu de mot, — le choix du président n'est pas douteux et nous y souscrivons d'avance.

## INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Nous recevons de Versailles de très-intéressants renseignements sur différents faits, qui font l'objet de préoccupations des députés.

La déposition de M. Pouyer-Quertier dans le procès de M. Janvier de La Motte a vivement ému la gauche. Notre correspondant nous dit qu'elle provoquera certainement un incident parlementaire. Un ministre des finances excusant, comme l'a fait M. Pouyer-Quertier, les abus administratifs les plus scandaleux, c'est là un spectacle qui ne pouvait laisser indifférents ni l'Assemblée, ni le pays. On dit MM. Casimir Périer et Dufaure très-irrités contre M. Pouyer-Quertier. La gauche, ajoutent-ils, prépare une interpellation.

Les derniers incidents provoqués par la droite ont démontré que la monarchie est impossible. M. Thiers résume sa tâche et la tâche de l'Assemblée en ces termes : Libérer le territoire et faire ensuite des élections.

M. Thiers espérerait que la libération pourrait être faite en septembre de cette année.

## Le contrôle de notre administration

Le procès qui se déroule en ce moment devant la cour d'assises de Rouen mérite toute l'attention de gens sérieux. Que M. Janvier de La Motte ait détourné ou non à son profit les fonds du

partement de l'Eure, c'est un point que la justice doit éclaircir, mais qui n'est pas pour nous, à beaucoup près, le plus important de cette grande affaire. Ce qui est en jeu en effet dans ce procès, ce n'est pas seulement la personnalité plus ou moins honorable de M. Janvier de La Motte, mais le système administratif organisé en l'an VIII et conservé avec tant de soin par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis cette époque, parce qu'il leur permettait de faire servir l'administration aux vues de leur politique.

Notre système administratif, institué par Bonaparte dans le but principal d'assurer l'exécution des volontés du chef de l'État, d'empêcher toute résistance à ses ordres, de concentrer dans ses mains tous les pouvoirs, ne saurait offrir aucune garantie aux contribuables.

Les procédés irréguliers que la justice reproche aujourd'hui à M. Janvier de La Motte sont d'une pratique on peut dire journalière dans l'administration. Il n'y a peut-être pas un maire, pas un préfet qui n'ait en plus d'une fois recourus à des mémoires fictifs pour détourner des fonds de leur attribution primitive et faire des dépenses pour lesquelles ils ne pouvaient espérer soit le consentement de leurs administrés, soit l'autorisation supérieure.

M. Janvier de La Motte n'a fait que pratiquer sur une vaste échelle ce qui est en usage à tous les degrés de la hiérarchie. C'est là même, il faut bien le remarquer, la seule justification qu'il cherche à faire valoir.

Les dépositions des fonctionnaires du département, des maires, des membres du conseil général, spécialement M. Lefebvre-Duruflé, ancien président du conseil général, ancien sénateur, ancien ministre, dont les déclarations ont choqué si vivement le président de la cour d'assises, montrent à quel point il est habituel dans l'administration de recourir à des procédés contraires à la loi et aux règlements. Quelques-uns n'ont pas craint de faire entendre qu'il serait impossible d'administrer une commune ou un département, d'exécuter des travaux indispensables, de réaliser les améliorations nécessaires, si on se laissait enchaîner par les formalités réglementaires.

Que le préfet de l'Eure ait profité de ces dispositions générales pour détourner, à son profit particulier, les fonds du département de l'Eure, la justice se prononcera sur ce point. Que des fonctionnaires publics aient abusé de leur position, en l'absence de la confiance que les contribuables au gouvernement placent en eux, c'est une chose des plus regrettables, mais ce n'est pas là en réalité l'abus le plus criant de notre régime administratif.

Ce qui résulte clairement de tous ces faits, ainsi que nous le disions plus haut, c'est que, dans ce système tant vanté, il n'existe pas de contrôle. C'est l'administration qui se contrôle elle-même; les préfets contrôlent la gestion des maires; le ministre contrôle à son tour, de loin, la gestion des préfets; la cour des comptes ne peut juger que sur les documents écrits qui émanent des maires et des préfets; il suffit, pour qu'elle ne trouve rien à reprendre, d'attribuer à un dernier maire de village est aujourd'hui passé maître.

Voilà l'enseignement qu'il importe de tirer du procès de Rouen; les besoins, les intérêts, les ressources des contribuables sont restés jusqu'à ce jour à la merci du corps administratif, corps souverain et qui a réussi à devenir irresponsable. Il n'y a d'autre remède à une situation semblable que dans l'établissement des réformes que l'Assemblée a inaugurées par sa loi sur les conseils généraux.

L'institution des commissions permanentes sera bien autrement efficace que les censures de la cour des comptes et les régressions administratives pour empêcher les agents du pouvoir de donner aux ressources des communes et des départements une destination contraire à la volonté et souvent aux intérêts de ceux qui les ont votés. Il n'y a plus qu'à compléter l'œuvre si heureusement commencée en élargissant les pouvoirs des conseils locaux et en organisant à tous les degrés les garanties sérieuses, et l'on ne verra plus se reproduire les actes arbitraires ou scabreux dont le procès Janvier de La Motte nous donne aujourd'hui l'exemple.

(Gazette de France.)

## BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN.

Le titre de la pièce de Shakespeare ne convient-il pas merveilleusement au spectacle qui depuis quelques semaines se passe sous nos yeux ? Partout de l'agitation, et toujours une agitation stérile qui nous détourne de la grande préoccupation, la seule qu'il soit permis

d'avoir aujourd'hui, la libération du territoire.

Il y a quinze jours, il n'était question que du manifeste, ou plutôt des manifestes; tout le monde l'avait signé; les députés de la droite étaient d'accord, les princes allaient s'embrasser, la monarchie était restaurée, et le chef de la maison de France nous rapportait le bonheur et la gloire dans les plis du drapeau blanc. Que sont devenus les manifestes.

Mais où sont les neiges d'antan ? Les manifestes resteront secrets, absolument comme les mystères d'Eleusis; les députés de la droite qui ont donné leur signature (nous n'en doutons pas) ne veulent nous dire ni quelles sont les forces de leur armée, ni sous quel drapeau ils combattent. C'est un moyen ingénieux pour faire de la propagande, si ce n'est pas un prétexte pour couvrir honnêtement une retraite inévitable; en tout cas, ces messieurs auront inventé le manifeste clandestin.

Et le comte de Chambord ? que lui avait-on promis, et comment l'avait-on décidé à venir à Anvers ? Pauvres princes ! on leur répète toujours qu'ils sont les sauveurs attendus, que leurs adversaires, réduits à une infime minorité, ne demandent qu'à tomber à leurs genoux, que le pays tout entier les réclame; ils le croient et vont au-devant des scènes les plus désagréables. Ce n'est pas que j'approuve les démonstrations d'Anvers; le comte de Chambord ne troublait pas la tranquillité publique, et la présence de ses partisans, eussent-ils été mille fois plus nombreux, ne constituait pas un danger pour la Belgique. La France seule aurait eu le droit de s'en étonner, et elle a eu le bon goût de ne pas se troubler pour si peu. Que le comte de Chambord continue à recevoir ses partisans, qu'il leur parle de ses espérances, nous n'y voyons aucun inconvénient. Nous lui conseillerions seulement de ne pas ajouter une foi entière aux assurances de ceux qui l'entourent, de se défier de leur illusion, et de méditer sur le bien qu'il y a à rester chez eux. C'est un sage conseil, et nous espérons qu'il sera suivi.

Les bonapartistes nous menaçaient beaucoup naguère au moins de leurs cris; c'est un parti qui a toujours été bruyant. L'élection de M. Rouher n'a pourtant pas en jusqu'ici de grands résultats. Plus sage que son maître et ses amis, le vice-empereur semble comprendre que longtemps encore son attitude doit être modeste. Quand on a eu la main dans toutes les fautes et tous les crimes de l'empire, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de chercher à être oublié. Le philosophe de Ghiselhurst n'a peut-être pas tant de résignation; mais il doit trouver que les temps sont durs; négocier un petit emprunt de quelques millions et échouer misérablement, quand on offre pour gage la fortune de la France, voilà qui est triste et qui retarde un peu la nouvelle expédition de Boulogne. Sa Majesté aura le temps d'apprivoiser quelques agiles.

Reste-t-il quelque point noir ? Il faut le supposer, puisque le gouvernement a suspendu des journaux et demandé de nouveaux pouvoirs à l'Assemblée qui les marchandent et veut lui donner seulement sous condition ? Quant à moi, comme je ne suis pas dans le secret de ces dieux, je crois que le gouvernement a tort. Je n'attaque pas volon-

tiers les hommes qui ont accepté la lourde tâche de nous gouverner; j'ai pour tous de l'estime, pour quelques-uns plus encore; mais enfin si je les estime, c'est à cause des principes qu'ils représentent depuis longtemps, principes que j'aime, auxquels je suis fermement attaché, et que je veux pouvoir défendre même contre eux.

Eh bien ! au premier rang parmi ces principes je place le droit de discussion; c'est aujourd'hui une nécessité. Le droit de discussion, s'il est respecté, corrige les gouvernements les plus défectueux; supprimé, il porte un coup funeste aux meilleurs gouvernements qu'il prive de leur plus ferme soutien. Pourquoi supprimer l'avenir et le Gaulois ? Ce sont des journaux bonapartistes, et qu'importe ? la réponse paraît spécieuse, et l'on est tenté de citer à ces messieurs, quand ils se plaignent, le fameux vers de Juvénal.

Quis tulit Gracchos de seditio querentes ?

Mais n'est-ce donc rien que de se montrer supérieur à ses adversaires en ne commettant pas les fautes dont ils se sont rendus coupables ? Ce n'est pas sous les attaques de leurs adversaires mais sous le poids de leurs propres erreurs que périssent les hommes au pouvoir, et les mesures extraordinaires ne les sauvent jamais.

Je crois bien qu'on fait trop de tapage autour de la loi proposée par M. Victor Lefranc, et que ni le ministre de l'intérieur ni M. Thiers n'ont songé à tous les beaux projets que leur prête la droite; mais demander de nouvelles mesures de rigueur, ouvrir une nouvelle porte à l'arbitraire qui en connaît déjà tant, n'est-ce pas une grande maladresse ? N'est-il pas plus simple de battre la droite en se montrant plus sage qu'elle ? C'est là un triomphe qui nous enchanterait et que la droite rendra facile.

Rien, en effet, de plus déplorable de plus ridicule que l'attitude des royalistes pendant cette campagne qui vient de tourner à leur confusion; insultes, menaces, agitations sourdes, protestations, tout a été tenté sous prétexte que vous le voulez, la République n'existe pas moins et c'est troubler la paix publique que de la menacer sans cesse, au lieu d'attendre la délivrance du territoire pour discuter les questions constitutionnelles. Quant au consentement du pays, je ne prétends pas que la République ne doive l'obtenir, mais ce sera la première fois que le principe de la volonté nationale sera sérieusement appliqué à la forme même du gouvernement. Qui pourrait soutenir le contraire ?

La République, le 4 septembre, est née de la situation; il n'y avait plus rien après Sedan, et ceux qui ont pris le pouvoir l'ont saisi sans avoir à le disputer à personne, *tanquam rem nullius*, auraient dit les jurisconsultes romains. Aujourd'hui des scrupules se sont élevés, et l'on veut que la nation se prononce. Nous n'avons pas d'autre désir; que la nation nomme une assemblée régulièrement convoquée avec ce mandat spécial d'établir ou la monarchie ou la république, nous acceptons d'avance sa décision. Mais jusque-là que les intrigues s'arrêtent, qu'aucun parti ne songe à une usurpation qu'il n'aurait pas même la force de tenter, et si la République est provisoire, comme on ne pourrait la renverser sans une révolution, qu'on la respecte au moins provisoirement.

visoirement. C'est, du reste, ce qui arrivera par la force même des choses. Il peut y avoir dans chaque parti des ambitieux ou des exaltés qui brûlent de se mettre en avant et rêvent des combinaisons impossibles; mais, quand des paroles il faut passer aux actes, les obstacles apparaissent et l'enthousiasme fait place à la faiblesse. C'est ce que nous avons vu pendant ces derniers jours; c'est ce que nous verrons encore; les partis continueront à s'agiter, ils essaieront encore de nouvelles campagnes, mais ils ne feront rien de sérieux, et nous pourrions encore bien souvent leur appliquer les mots par lesquels débute cet article : Beaucoup de bruit pour rien.

Hermile REYNALD.

## COURRIER DE PARIS

2 mars 1872.

Après les dépositions qui ont eu lieu à Rouen, l'issue de ce procès ne fait plus de doute, M. Janvier de La Motte sera acquitté.

Vraiment ceux qui nous gouvernent sont bien maladroits. Avec les meilleures intentions et le plus grand respect de la légalité, ils n'arrivent le plus souvent qu'à fausser les résultats qu'ils veulent atteindre. Voyez, par exemple, pour les prévenus des pontons. Ils ont prétendu retenir et jurer tout le monde au lieu de ne s'en prendre qu'aux chefs, et voilà qu'on condamne ou qu'on relâche pêle-mêle des milliers d'hommes parmi lesquels il se trouve, avec un certain nombre de gredins, beaucoup de pauvres diables. — Combien, disais-je hier à un officier instructeur des conseils de guerre, combien vous restez-il d'individus à juger ? — Environ six mille. — Sont-ce les plus mauvais ? — Il y en a, mais la plupart ont eu seulement moins de chance que les autres.

Ah ! continuait-il, qu'il eût été plus sage et plus politique de rendre à la fois à tous ceux qui ne signalent aucun acte spécial au milieu de cet immense affolement de toute une population, et de mettre seulement en cause, mais vigoureusement alors, tous ceux qui ont eu quelque part à gagner leurs concitoyens, à l'heure qu'il est ! Mais les juges n'ont pas dit à propos de ces juges, ils n'ont pas dit qu'ils trouvaient que le gouvernement n'aurait pas dû susciter cette affaire sans être bien sûr que l'accusation ne pourrait tomber dans l'eau. Les faits dont il s'agit sont très-complicés, très-susceptibles d'embrouillement, étroitement liés, de plus, aux pratiques de l'empire; tout cela constitue autant de motifs capables de troubler le jury; mais si ce jury répond par un acquittement, que dira le public ?

La morale publique ne peut pas avoir deux opinions sur les griefs articulés contre M. Janvier de La Motte; mais un tribunal n'a pas à juger des tendances; il ne peut condamner que sur des faits très-clairs, et il se trouve bien embarrassé quand, après une discussion aussi épineuse que celle qui s'est déroulée ces jours-ci, des magistrats, des conseillers généraux, un ministre enfin viennent attester qu'il n'y a eu que de simples irrégularités. Mais on n'entrera pas dans ces considérations; on ne couvrera que les échos de cette affaire, seconde en scandales, et l'on s'écriera : « Comment se fait-il que cet homme soit acquitté ? »

Ce qui choquera surtout, c'est la déposition de M. Pouyer-Quertier, ministre des finances. Quoi ! Le gouvernement traduit quelqu'un en justice, et c'est un de ses membres qui vient faire un plaidoyer pour le prévenu ! Il a parlé, dira-t-on, suivant sa conscience. Eh bien ! les théories qu'il a émises sont singulières, et, puisque les virements de fonds administratifs sont la chose la plus naturelle du monde, puisque l'on en fait encore à l'heure qu'il est, ce n'était pas la peine, en vérité, de s'être débarrassé de l'empire pour en renouve-

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 4 Mars 1872.

## UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Nous étions arrivés sous un groupe de chênes verts qui nous couvraient de leur ombre noire, et la vue s'étendait jusqu'à l'horizon sur des vallées fertiles arrosées par les affluents de l'Adour; personne autour de nous, partout le silence. Au loin, seulement, les agitations de la terre, comme si nous plions au-dessus de la vie. Le gazon que nous foulions, brûlé par le soleil qui avait desséché les monnaies et les bruyères, exhalait des senteurs aromatiques qui troublaient le cœur.

« Chère Suzanne ! Mais elle se dégagea, et poussa son cheval en avant. — Revenons, dit-elle.

Quand j'eus repris mon cheval, elle était déjà loin dans la lande, et je fus obligé de forcer l'allure pour la rejoindre.

J'avais mille choses à lui dire; je voulais l'arrêter, mais elle fit prendre le grand trot à son cheval et le bruit de mes paroles se perdit dans le tapage de cette course sur la route dure; elle avait baissé son voile, je ne voyais même plus ses yeux.

A l'entrée de la ville seulement elle mit son cheval au pas.

— Quand comptez-vous partir ? me dit-elle.

— Bientôt.

— Déjà ?

— Je voudrais dire adieu à ma mère.

— Alors, nous vous conduirons demain au chemin de fer.

Le train que je devais prendre partait à dix heures; à neuf, Mme Bordenave et ses deux filles m'accompagnèrent à la gare.

Elle était déjà pleine : les ordres de rappel étaient parvenus dans tous les villages, et les jeunes gens qui n'avaient pas fini leur temps de service avaient été relancés par les maires, les gendarmes et les gardes champêtres. Ils arrivaient de la montagne. En troupe, le soldat français est gai et gouailleux, mais isolé il sent naturellement comme tous les hommes, les Basques, vigoureux, maigres et nerveux, à la charpente osseuse, aux yeux doux et vifs, qui étaient encore sous l'impression de la séparation, et qui portaient encore sur leurs sourcils la poussière de la terre natale, s'assayaient tristement sur leurs sacs, recueillies, sombres, sans répondre aux cris et aux chants des gamins, qui représentaient l'enthousiasme.

Il y avait là aussi beaucoup de monde de la ville, des parents qui accompagnaient leurs enfants, des curieux. Je n'avais pas annoncé mon départ, mais on sut bientôt que je m'étais engagé; cela m'attira les compliments de ceux qui me connaissaient. On nous entourait, et je ne pus rester seul avec Suzanne pendant les

quelques instants que nous avions à passer ensemble.

A chaque minute il me fallait répondre aux félicitations et aux poignées de main.

— C'est bien ! il faut donner l'exemple; le Français est né soldat.

J'étais fort peu sensible à ce succès, mais Suzanne en jouissait. Elle répondait pour moi et je ne l'avais jamais vue si légère.

— Ne prenez donc pas cette figure d'enterrement, me dit-elle en se penchant à mon oreille.

— Je vous quitte.

— Croyez-vous que je n'y pense pas ? mais faut-il donner notre émotion en spectacle, soyons gais au contraire.

Et comme deux ou trois jeunes gens de son intimité venaient à leur tour pour me féliciter :

— Allons, messieurs, leur dit-elle, faites comme M. d'Arondel, laissez-vous toucher par l'exemple.

Et elle se mit à chanter la chanson du Val d'Andorre :

Je suis le joli recruteur.

La cloche sonna; il fallut se séparer. Nous nous serrâmes la main; elle vit dans mes yeux l'angoisse qui m'étreignait.

— Bonne chance, dit-elle, nos cœurs sont avec vous.

— Écrivez-moi, dit Laurence.

Je ne sais si Suzanne eut peur de me voir céder à mon émotion, ou si elle obéit à un mouvement de sa nature, mais me rappelant :

— Embrassez-vous, dit-elle.

— Puis tout de suite changeant de ton :

— Sauvez-vous, vous allez manquer le train. Adieu, adieu, bon voyage !

Pars pour la Crète.

## IV

Je restai pendant tout mon voyage sous l'impression de ces adieux. Bien que n'étant pas de tempérament mélancolique, j'avoue que j'aurais préféré qu'ils fussent moins gais. Leur accompagnement musical surtout me peina d'une façon irritante; il s'était logé dans ma cervelle et je ne pouvais l'en chasser. Quand nous nous arrêtions dans une gare et que je voyais les pauvres diables de rappelés assis sur leurs sacs, attendant tristement le passage du train omnibus qui devait les emporter, cette satanée phrase me revenait sur les lèvres, et j'étais obligé de faire effort pour ne pas chantonner : « Pars pour la Crète. » Au reste, mon chant se serait perdu dans le formidable vacarme qui m'accompagna de Tarbes à Paris; il faut avoir entendu brailier la *Marseillaise* et les *Girondins* pour savoir que la voix de l'homme a plus de puissance que le tonnerre; quand nous brûlions une station pleine de soldats, leurs vociférations faisaient trembler les vitres de nos wagons, et nous étions déjà loin que nous entendions encore leurs chants. Je ne m'étais pas imaginé qu'on pût voir pareil désordre, et pareil encombrement d'hommes; les gars d'embranchement surtout présentaient un spectacle inouï de confusion; car ce flot humain ne se dirigeait pas tout entier vers la frontière de l'Est; seuls les régiments organisés suivaient cette route, tandis que les hommes isolés, divisés en un nombre infini de courants contraires rejoignaient leurs départs, les uns venant du Nord pour aller au Midi, les autres venant du Midi pour aller au Nord. En rappelant mes souvenirs aujourd'hui, je me demande s'il est possible que j'aie vu tant d'hommes ivres, et il me semble que ces souvenirs sont ceux d'un cauchemar plutôt que ceux de la réalité.

C'étaient là mes camarades, et désormais j'allais vivre avec eux.

Alors la responsabilité de mon coup de tête me pesait sur la conscience. Ah ! si je m'étais engagé par devoir, par patriotisme, par conviction. Mais il n'en était pas ainsi; c'était par amour, pour plaire à Suzanne. J'avais voulu lui dire : — Voilà ce que j'ai fait pour vous, que ferez-vous pour moi. — Et maintenant je me demandais ce qu'elle ferait, car elle n'avait pas pris d'engagement envers moi. Sans doute si je revenais à l'époque en général comme bonapartiste, je m'entraînerais dans mon rayonnement; mais si je revenais brigadier ou maréchal des logis ? si je revenais avec le nez coupé ou la mâchoire cassée ?

Placé entre ces inquiétudes à mon point de départ et la douleur que j'allais apporter à ma mère à mon point d'arrivée, je n'étais pas dans des dispositions à voir les choses en rose.

Qu'allait-elle dire, la pauvre femme, en apprenant ma résolution, elle qui avait toujours eu tant de frayeur et tant de dégoût de la guerre. Je n'avais point osé lui écrire, et je ne lui avais même pas envoyé de dépêche pour la prévenir de mon arrivée, comptant que dans le premier mouvement de la surprise il me serait plus facile de lui glisser cette grave nouvelle.

Mais je ne la surpris point. Après le premier trouble de joie de notre embrassement, elle me regarda dans les yeux, tendrement, tristement.

— Tu viens me voir pour une cause grave, n'est-ce pas ? dit-elle.

— Mais maman...

— Je t'attendais.

— Tu sais donc ?

— Rien; mais quand j'ai appris cette déclaration de guerre, j'ai eu le pressentiment qu'elle te prendrait.

Je profitai de l'occasion qui s'offrait pour montrer la dépêche de M. de Saint-Nérée. Ma mère la lut sans rien dire, mais lorsqu'elle me la rendit, je vis des larmes dans ses yeux.

— Pardonne-moi cette faiblesse involontaire, mon cher enfant, je ne suis qu'une femme, et il y a des sentiments que les femmes n'éprouvent pas comme les hommes; me devoyez à ceux que j'aime, voilà toute ma vie, mais je sais que pour vous il y a d'autres devoirs. Je pense que si ton pauvre père était là, il te dirait que tu as bien fait; et je veux du pas te dire, moi, que tu as eu tort. Un va du sang de soldat dans tes veines, et le soldat doit suivre son drapeau quand il est engagé. Je sais ce que ton père pensait là-dessus; tu es son fils, et sans avoir reçu ses leçons tu ne trouves tel qu'il aurait voulu te voir. Ne t'inquiète pas, ne te tourmente pas de mon premier mouvement d'émotion; ma maternité ne se placera jamais entre toi et le devoir.

Chère mère, si elle avait su combien peu le devoir avait eu part à ma détermination, et combien peu j'avais pensé à la patrie. Mais à qui la faute ? J'appartiens à une génération qui n'a point été élevée dans la pratique des vertus patriotiques, et ces vertus ne surgissent point des cœurs du jour au lendemain. On aime sa patrie quand on la sert comme on aime sa terre quand on la cultive de sa propre main. Pendant vingt années d'empire, ce n'est pas le peuple français qui a cultivé la France, il avait affermé son champ et il vivait en propriétaire qui n'a d'autre souci que de bien vivre : le suffrage universel employé à ne donner de temps en temps que des quittances ne pouvait pas le tirer de cette apathie.

— Enfin, reprit ma mère, ce qui me souviendra pendant cette guerre, ce sera de penser que tu es sous les ordres d'un homme. C'est un bonheur pour moi que M. de Saint-Nérée soit colonel du régiment de ton père; il reportera sur toi, j'en suis bien certaine, les sentiments qu'il avait pour son ami.

(Temps) (A suivre.)

ler tous les errements. L'effet produit est mauvais, et c'est ce qui me fait regretter que ce procès ait été engagé. M. Janvier de La Motte est coupable; mais, du moment que sa culpabilité n'était pas de nature à éblouir les plus réfractaires, du moment que son affaire devait faire ressortir l'indigence de sens moral à laquelle nous sommes en proie, il aurait mieux valu n'y pas revenir. Les plaies de notre esprit public sont assez visibles à tous les yeux; à rien ne sert de les étaler davantage. A peine est-il permis d'espérer que la lumière qu'on vient de projeter sur les agissements de l'administration césarienne dégoûtera les gens qui osent encore nous vanter les bienfaits du régime déchu. Attendons toutefois le verdict. Le président Félix a conduit les débats avec une fermeté remarquable.

On a beaucoup remarqué les mercuriales qu'il a adressées, avec toute l'autorité d'un magistrat digne de ce nom, tantôt aux accusés, tantôt même aux témoins les plus haut placés, et il n'est pas impossible que son influence dégage les jurés de la confusion dans laquelle la défense a tâché de les égarer.

Quant à M. Pouyer-Quertier, voici ce que disent les gens de bien : « C'est un financier qui ne se pique pas de procédés très-réguliers; il se sent de la période impériale durant laquelle il a vécu, et il devait, en outre, avoir de grandes sympathies pour l'ex-préfet d'Evreux avec lequel il a fraternisé plus d'une fois le champagne à la main. » On ajoute que ce ministre mène ses propres affaires à grandes guides, et qu'il trouve tout naturel de mener de même celles de l'Etat. Il faudra qu'il passe plus d'une année sur les souvenirs de l'empire pour que la notion du bien et du mal reprenne sa place dans les âmes françaises.

L'autre sujet des conversations du jour est le bruit qui prévalait de la démission du général Ladmirault.

On se racontait à l'oreille, depuis une huitaine, que l'on avait découvert des relations du gouverneur de Paris avec le bonapartisme; je m'étais abstenu de vous en parler, la chose étant grave et, selon moi, peu probable.

Il n'y avait, en effet, de vrai que ceci, que le général ne s'était pas entendu avec le gouvernement sur quelques-unes des dernières mesures, et qu'il s'est décidé alors à se retirer.

Cette démission n'est encore l'objet d'aucune confirmation officielle; mais elle n'est pas démentie non plus, et c'est une confirmation suffisante.

Maintenant quel successeur lui donnerait-on ? On parle du général Faidherbe. Celui-ci, en partant de Paris, ne sera pas bonapartiste; certaines rumeurs tendent à faire croire qu'il l'a été; on a même exhibé une lettre au prince Napoléon, dont les termes sont du plus fidèle sujet, mais ayant quitté cette piste, il n'y reviendra pas, et si l'on passe sur cette versatilité d'opinion qui est d'ailleurs le défaut de tant de gens aujourd'hui, on trouvera en lui du moins un homme intelligent.

L'enquête sur le maréchal Bazaine paraît tourner aussi mal que possible pour lui. J'ai habité Metz pendant trois ans, et je viens de serrer la main à l'un de nos malheureux commandants généraux, et de lui dire que son chef, ce va-teur et pur suspect de partialité pour les rumeurs populaires. Eh bien ! il n'y a parmi eux qu'une voix, qu'un cri de douleur et d'indignation. La personne que je connais est un homme âgé, qui, depuis un an, s'est consacré tout entier à rassurer les esprits inquiets. Espérons donc que justice sera faite.

Le général de M. Thiers pour sauver le fatal commandant en chef de l'armée du Rhin. Je voulais vous parler aujourd'hui de la galerie Poiré qui est allée hier M. Thiers. Mais, comme l'exposition est toute privée jusqu'à demain et que mon collègue en correspondance s'est emparé de notre carte commune, je remets à une autre lettre cet entretien artistique. Il ne me reste, pour terminer, qu'à vous dire que les gens qui reviennent de Versailles affirment le retrait de Ladmirault. On ajoute que cette démission finale serait due aux instances de plusieurs députés auxquels le nom du général Faidherbe et l'attitude qu'il a prise vis-à-vis de M. Gambetta ne causaient qu'un médiocre plaisir.

Un autre reproche que l'on n'a pas épargné au gouvernement de M. Thiers et qu'il a bien mérité, c'est de n'être pas un pouvoir fort, c'est-à-dire sans doute de professer une tolérance excessive, allant souvent jusqu'à confier de hautes positions politiques à ses ennemis les plus avérés et surtout jusqu'à légaliser, que sous un régime de République légale bien que provisoire, on pût tout dire et tout entreprendre contre la République. Le projet de loi que vient de présenter M. Lefranc répond à ce reproche; mais déjà il provoque le reproche opposé. Attendez que ce projet soit voté et appliqué, vous en entendrez bien d'autres. Ne sera-ce pas le moment d'appliquer au gouvernement le fameux vers de M. de La Harpe :

Get animal est très-méchant; Quand on l'attaque, il se défend.

M. Noël me dispensera de le suivre dans un autre ordre de faits trop particuliers pour être intéressants. Je me bornerai à lui dire que, dans cette direction, il a fait fausse route, il est d'ailleurs certaines hypothèses qu'on ne discute pas et que j'aurais dû savoir gré de ne s'être pas arrêté. Je dois lui valoir pourtant ne pas l'aborder et son respect des convenances m'est un sûr garant qu'il n'insistera pas. Dois-je le remercier de la promesse qu'il me fait de respecter mon incognito et de ne pas chercher qui je puis être? Tous, dit-il, n'ont pas la même discrétion. Tant pis pour ceux-là !

n'avoir pas compris plus tôt que c'était aussi le sien. Qui, la République de tout le monde, la République ouverte à tous les droits, à tous les mérites, à tous les bons vouloirs et même à tous les repentins, voilà ce que nous souhaitons que nous n'avons cessé de demander, moins encore par sentiment et par goût, que par suite d'une conviction profonde et sincère : c'est qu'à nos yeux, dans l'état actuel des partis, l'avènement de la République est la seule solution possible, la seule qui puisse écarter de nous l'horrible menace de la guerre civile, de même que la forme républicaine est la seule forme de gouvernement qui réponde désormais aux besoins de nos mœurs politiques et qui soit compatible avec la pratique loyale du suffrage universel.

D'accord sur le fond, nous ne pouvons différer que sur la forme, sur l'opportunité et les moyens d'exécution ou, ce qui n'est pas moins délicat, sur la participation du gouvernement actuel à cette solution désirable. Si M. Noël, comme il nous l'affirme et comme nous sommes tout disposés à le croire, n'a aucune hostilité systématique contre M. Thiers, il nous croira bien aussi quand nous lui dirons que nous n'avons aucun parti-pris d'admiration sentimentale ou intéressée à son égard. Libre de toute préoccupation personnelle, il nous eût été aussi facile qu'à tout autre d'être ingrat envers cet éminent citoyen, en méconnaissant les immenses services qu'il a rendus à son pays depuis tantôt dix-huit mois. Parfois peut-être en avons-nous été tenté quand nous l'avons vu s'obstiner et se complaire dans des systèmes économiques condamnés, ou, s'oubliant à des entraînements de tribune dangereux, compromettre inutilement une autorité qui est notre espoir et notre sauvegarde.

Mais nous avons su résister à ces tentations, nous rappelant à propos son ardent patriotisme, ses immenses labeurs, son courage, son abnégation des premiers jours, les difficultés de sa tâche et l'ardeur de dévouement avec laquelle il n'a cessé de travailler à la libération du territoire, à la régénération de notre crédit et à la réorganisation de la France, nous rappelant aussi combien il serait périlleux d'ébranler une situation qui nous couvre, qui seule peut-être nous sépare de la guerre civile et de l'invasion étrangère, ou, comme le dit si bien M. Noël lui-même, nous rappelant enfin que nous sommes dans un moment où il est plus que jamais nécessaire de fortifier le pouvoir.

M. Noël convie tous les jours M. Thiers à devenir le Washington de la France. C'est bien facile à dire et moins facile à faire. Fût-on un grand orateur comme M. Thiers, un grand politique comme M. Thiers, un grand citoyen comme M. Thiers, il ne suffit pas de se dire chaque matin, en se réveillant, je veux être le Washington de la France, pour que ce vœu soit réalisé le soir. Ce n'est pas en un jour non plus, ni sans de grands tiraillements, de vives oppositions et d'énormes déboires que Washington a pu fonder la grande République. Et pourtant il avait affaire à des Américains, c'est-à-dire à des gens pratiques, qui savent ce qu'ils veulent et qui font ce qu'ils ont décidé, des gens expéditifs qui ne reculent pas devant les difficultés et mettent le feu à des forêts entières pour y semer du blé. Il est plus facile de faire que de refaire et pendant que nous, Français, nous nous efforçons de créer un monde, il n'y a pas coté beaucoup plus pour créer une République par-dessus le marché. Au lieu de cela M. Thiers a à composer avec tous les traditions et tous les mensonges du vieux monde, il a affaire à des Français, à des hommes sûrs, à des principes, à des intérêts, à des habitudes, à des préjugés, à des passions et à l'habitude de l'obéissance en fin par vingt années de régime césarien, sceptiques et blasés, ne croyant à rien parce qu'ils ont cru à tout, et par-dessus tout divisés et subdivisés en un nombre infini de partis et de sous-partis qui s'entre-détestent, se querellent et se dévorent à la journée, au lieu d'unir leurs forces contre l'ennemi commun.

Tristes éléments pour fonder une République ! hélas ! et bien souvent je me prends à douter que nous soyons capables de fonder quoi que ce soit. Il faudrait pouvoir s'ajourner à vingt ans et réserver l'honneur de fonder la République à une génération nouvelle, élevée dans d'autres principes, instruite par nos malheurs et par nos fautes, plus capable et plus digne que nous de mener à bien cette grande œuvre. Je ne méconnaissais pas pourtant les dangers du provisoire et je comprends très-bien M. Noël quand il me demande ce qu'il adviendrait de nous si M. Thiers mourait demain. A quoi je réponds que je ne suis pas plus rassuré que M. Noël. Sa question prouve seulement la valeur de M. Thiers et l'insuffisance de nos institutions. Mais qui la faute ? A qui la faute surtout si, comme le lui reproche M. Noël, M. Thiers est obligé de louverner entre les différents groupes d'une Assemblée qui ne sait ce qu'elle veut, où elle va et qui n'a pas encore réussi à se constituer une majorité ? A qui, sinon à cette Assemblée souveraine de laquelle M. Thiers tient ses pouvoirs et avec laquelle il est bien forcé de gouverner ? A ces deux dangers pressants : absence d'équilibre dans le pouvoir législatif et incertitude du lendemain dans l'exécutif, je ne vois que deux remèdes efficaces et immédiatement applicables : le renouvellement partiel de la Chambre qui, sans avoir les inconvénients de la dissolution, départagerait ses forces neutralisées par leur égalité et leurs antagonismes impuissants, en lui créant une majorité faite à l'image du pays et la nomination d'un vice-président comme aux Etats-Unis d'Amérique, avec dévolution éventuelle de l'autorité présidentielle, qui préserverait la France d'une vacance du pouvoir. Surtout, quoi qu'il advienne et quels que soient les nouveaux périls que l'avenir nous réserve, sauvons-nous nous-mêmes. Nous savons trop ce que valent les sauveurs providentiels et surtout ce qu'ils coûtent.

Il est un autre reproche que l'on n'a pas épargné au gouvernement de M. Thiers et qu'il a bien mérité, c'est de n'être pas un pouvoir fort, c'est-à-dire sans doute de professer une tolérance excessive, allant souvent jusqu'à confier de hautes positions politiques à ses ennemis les plus avérés et surtout jusqu'à légaliser, que sous un régime de République légale bien que provisoire, on pût tout dire et tout entreprendre contre la République. Le projet de loi que vient de présenter M. Lefranc répond à ce reproche; mais déjà il provoque le reproche opposé. Attendez que ce projet soit voté et appliqué, vous en entendrez bien d'autres. Ne sera-ce pas le moment d'appliquer au gouvernement le fameux vers de M. de La Harpe :

Get animal est très-méchant; Quand on l'attaque, il se défend.

M. Noël me dispensera de le suivre dans un autre ordre de faits trop particuliers pour être intéressants. Je me bornerai à lui dire que, dans cette direction, il a fait fausse route, il est d'ailleurs certaines hypothèses qu'on ne discute pas et que j'aurais dû savoir gré de ne s'être pas arrêté. Je dois lui valoir pourtant ne pas l'aborder et son respect des convenances m'est un sûr garant qu'il n'insistera pas. Dois-je le remercier de la promesse qu'il me fait de respecter mon incognito et de ne pas chercher qui je puis être? Tous, dit-il, n'ont pas la même discrétion. Tant pis pour ceux-là !

Un autre reproche que l'on n'a pas épargné au gouvernement de M. Thiers et qu'il a bien mérité, c'est de n'être pas un pouvoir fort, c'est-à-dire sans doute de professer une tolérance excessive, allant souvent jusqu'à confier de hautes positions politiques à ses ennemis les plus avérés et surtout jusqu'à légaliser, que sous un régime de République légale bien que provisoire, on pût tout dire et tout entreprendre contre la République. Le projet de loi que vient de présenter M. Lefranc répond à ce reproche; mais déjà il provoque le reproche opposé. Attendez que ce projet soit voté et appliqué, vous en entendrez bien d'autres. Ne sera-ce pas le moment d'appliquer au gouvernement le fameux vers de M. de La Harpe :

Get animal est très-méchant; Quand on l'attaque, il se défend.

M. Noël me dispensera de le suivre dans un autre ordre de faits trop particuliers pour être intéressants. Je me bornerai à lui dire que, dans cette direction, il a fait fausse route, il est d'ailleurs certaines hypothèses qu'on ne discute pas et que j'aurais dû savoir gré de ne s'être pas arrêté. Je dois lui valoir pourtant ne pas l'aborder et son respect des convenances m'est un sûr garant qu'il n'insistera pas. Dois-je le remercier de la promesse qu'il me fait de respecter mon incognito et de ne pas chercher qui je puis être? Tous, dit-il, n'ont pas la même discrétion. Tant pis pour ceux-là !

Un autre reproche que l'on n'a pas épargné au gouvernement de M. Thiers et qu'il a bien mérité, c'est de n'être pas un pouvoir fort, c'est-à-dire sans doute de professer une tolérance excessive, allant souvent jusqu'à confier de hautes positions politiques à ses ennemis les plus avérés et surtout jusqu'à légaliser, que sous un régime de République légale bien que provisoire, on pût tout dire et tout entreprendre contre la République. Le projet de loi que vient de présenter M. Lefranc répond à ce reproche; mais déjà il provoque le reproche opposé. Attendez que ce projet soit voté et appliqué, vous en entendrez bien d'autres. Ne sera-ce pas le moment d'appliquer au gouvernement le fameux vers de M. de La Harpe :

Get animal est très-méchant; Quand on l'attaque, il se défend.

M. Noël me dispensera de le suivre dans un autre ordre de faits trop particuliers pour être intéressants. Je me bornerai à lui dire que, dans cette direction, il a fait fausse route, il est d'ailleurs certaines hypothèses qu'on ne discute pas et que j'aurais dû savoir gré de ne s'être pas arrêté. Je dois lui valoir pourtant ne pas l'aborder et son respect des convenances m'est un sûr garant qu'il n'insistera pas. Dois-je le remercier de la promesse qu'il me fait de respecter mon incognito et de ne pas chercher qui je puis être? Tous, dit-il, n'ont pas la même discrétion. Tant pis pour ceux-là !

Un autre reproche que l'on n'a pas épargné au gouvernement de M. Thiers et qu'il a bien mérité, c'est de n'être pas un pouvoir fort, c'est-à-dire sans doute de professer une tolérance excessive, allant souvent jusqu'à confier de hautes positions politiques à ses ennemis les plus avérés et surtout jusqu'à légaliser, que sous un régime de République légale bien que provisoire, on pût tout dire et tout entreprendre contre la République. Le projet de loi que vient de présenter M. Lefranc répond à ce reproche; mais déjà il provoque le reproche opposé. Attendez que ce projet soit voté et appliqué, vous en entendrez bien d'autres. Ne sera-ce pas le moment d'appliquer au gouvernement le fameux vers de M. de La Harpe :

Get animal est très-méchant; Quand on l'attaque, il se défend.

M. Noël me dispensera de le suivre dans un autre ordre de faits trop particuliers pour être intéressants. Je me bornerai à lui dire que, dans cette direction, il a fait fausse route, il est d'ailleurs certaines hypothèses qu'on ne discute pas et que j'aurais dû savoir gré de ne s'être pas arrêté. Je dois lui valoir pourtant ne pas l'aborder et son respect des convenances m'est un sûr garant qu'il n'insistera pas. Dois-je le remercier de la promesse qu'il me fait de respecter mon incognito et de ne pas chercher qui je puis être? Tous, dit-il, n'ont pas la même discrétion. Tant pis pour ceux-là !

Un autre reproche que l'on n'a pas épargné au gouvernement de M. Thiers et qu'il a bien mérité, c'est de n'être pas un pouvoir fort, c'est-à-dire sans doute de professer une tolérance excessive, allant souvent jusqu'à confier de hautes positions politiques à ses ennemis les plus avérés et surtout jusqu'à légaliser, que sous un régime de République légale bien que provisoire, on pût tout dire et tout entreprendre contre la République. Le projet de loi que vient de présenter M. Lefranc répond à ce reproche; mais déjà il provoque le reproche opposé. Attendez que ce projet soit voté et appliqué, vous en entendrez bien d'autres. Ne sera-ce pas le moment d'appliquer au gouvernement le fameux vers de M. de La Harpe :

Get animal est très-méchant; Quand on l'attaque, il se défend.

M. Noël me dispensera de le suivre dans un autre ordre de faits trop particuliers pour être intéressants. Je me bornerai à lui dire que, dans cette direction, il a fait fausse route, il est d'ailleurs certaines hypothèses qu'on ne discute pas et que j'aurais dû savoir gré de ne s'être pas arrêté. Je dois lui valoir pourtant ne pas l'aborder et son respect des convenances m'est un sûr garant qu'il n'insistera pas. Dois-je le remercier de la promesse qu'il me fait de respecter mon incognito et de ne pas chercher qui je puis être? Tous, dit-il, n'ont pas la même discrétion. Tant pis pour ceux-là !

Un autre reproche que l'on n'a pas épargné au gouvernement de M. Thiers et qu'il a bien mérité, c'est de n'être pas un pouvoir fort, c'est-à-dire sans doute de professer une tolérance excessive, allant souvent jusqu'à confier de hautes positions politiques à ses ennemis les plus avérés et surtout jusqu'à légaliser, que sous un régime de République légale bien que provisoire, on pût tout dire et tout entreprendre contre la République. Le projet de loi que vient de présenter M. Lefranc répond à ce reproche; mais déjà il provoque le reproche opposé. Attendez que ce projet soit voté et appliqué, vous en entendrez bien d'autres. Ne sera-ce pas le moment d'appliquer au gouvernement le fameux vers de M. de La Harpe :

Get animal est très-méchant; Quand on l'attaque, il se défend.

Ils seraient trop punis si je voulais dire ici les moyens parfois peu avouables que certains d'entre eux ont employés pour arriver ou plutôt pour ne pas arriver à leurs fins. A quoi bon ? Qu'importe une personnalité, là où ma vérité doit suffire ? Qu'importe que je sois un jeune homme sans expérience, comme on l'a dit, ou une vieille femme radoteuse comme on l'a dit encore ? Qu'importe que je sois simple, double ou triple ? Qu'il y ait ou plusieurs Verax successifs, qu'il y ait encore plusieurs Verax alternatifs ou simultanés, qu'importe ? Toutes ces suppositions ont été faites, je n'en réfute aucune, car je n'en veux discuter aucune. Je reste dans mon brouillard et je suis dans mon droit. Ah ! si j'avais commis un crime ou un délit, offensé les lois, blessé les convenances ou attaqué les personnes, il en serait autrement et l'on n'aurait pas besoin de me chercher bien loin. J'accourrais bien vite, en m'écriant avec un héros de l'Enéide : *Me, me, adsum qui feci.* In me convertite telum. N'ayant rien fait de tout cela, je garde mon masque. Affaire de convenance bien plus que mesure de précaution !

Mais un point où M. Noël pourrait bien avoir frappé juste et sur lequel je suis très-disposé à donner une approbation à sa critique, c'est quand il pense que mes histoires locales, ou comme il dit familièrement mes caucans, ne doivent pas amuser énormément les lecteurs du Journal de Lyon. C'est une crainte qui m'est venue souvent à moi-même et dont j'ai fait plus d'une fois à l'administration de ce journal hospitalier, qui m'a si bien accueilli sans me connaître. Sa bienveillance sans doute excessive et partielle, n'ayant pas consenti à partager mes scrupules et m'ayant au contraire encouragé à continuer cette humble correspondance, j'ai obéi avec reconnaissance ; mais si le lecteur, au lieu de s'associer à cette indulgence de mon rédacteur en chef, donnait raison aux critiques de M. Noël et à mes propres hésitations, il me resterait une chose bien simple à faire : donner ma démission de Verax et déposer cette modestie plume, qui n'a jamais été un dard, quoi qu'on en dise, — un aiguillon tout au plus, — qui n'a jamais fait de mal à personne, mais qui a eu le tort de ne pas réussir à faire le bien qu'elle avait rêvé. S'il m'était permis non de faire son apologie, mais d'expliquer mes intentions, je dirais volontiers que, sans me faire illusion sur le peu de valeur de mes chroniques bressanes, je poursuivais un double but, en les écrivant. Modeste trait d'union entre deux villes voisines et amies, j'étais heureux de pouvoir aider à cet échange traditionnel de bons procédés et de relations utiles entre ma chère patrie et son opulente voisine.

Mon second but était plus ambitieux encore, quoique légitime aussi. En commentant chaque fait local, je rentrais dans la discussion générale, et j'avais ainsi émettre des opinions qui avaient au moins le mérite d'être sincères, modérées et honnêtes. M. Noël ne s'y est pas trompé puisqu'il a pris la peine et m'a fait l'honneur de discuter avec moi les questions les plus délicates et les plus brûlantes de la politique contemporaine. Etait-ce bien de la politique, pourtant, ce que je faisais là ? à peine. C'était plutôt un appel au bon sens, au bon goût, à la bonne volonté et à la concorde. Sans bruit, j'enfonçais mon petit clou, en frappant doucement, mais toujours au même endroit et au bon, c'est-à-dire au cœur de mes concitoyens.

Au mois de septembre 1870, alors que les hordes prussiennes s'avancèrent déjà vers la capitale de la France, j'étais au milieu des grands et tristes événements qui ont suivi, mais que j'ai notés dans ma mémoire :

Un illustre vieillard, un octogénaire bien connu dans le monde savant et dans le monde lyonnais, ne pouvant s'armer d'un fusil, trop lourd pour ses membres épuisés, s'était armé d'une simple pelle et allait tous les jours travailler aux fortifications. Le pauvre vieux, ses membres débiles devaient faire bien peu de besogne, mais l'exemple de son courage était salutaire et fortifiant. Dans le grand désarroi qui a suivi nos désastres nationaux, au milieu de tant d'intelligences affolées par l'esprit de vertige, de tant de consciences troublées par le doute, le devoir était autre, mais aussi pressant et il pouvait être d'un bon exemple aussi d'apposer sa poignée de terre à la forteresse menacée du pouvoir légal et de l'ordre social (1).

P. S. — Une fois n'est pas coutume et je reprends encore une fois ma plume de chroniqueur pour vous donner une bonne nouvelle. La souscription nationale qui, dès le début, avait recueilli les plus vives sympathies, commence à réaliser des résultats plus positifs.

Ouverte depuis trois jours à peine, la quête a produit déjà plus de 95,000 fr. Vous pouvez tenir pour certain qu'elle approchera de 150 mille francs. Alors nous aurons fait à peu près notre devoir, surtout si l'on considère que notre ville n'a ni commerce, ni industrie, que les grandes fortunes y sont rares et que les fortunes colossales y sont complètement inconnues. On s'étonne, chez nous, que votre organisation lyonnaise marche si lentement ; mais on connaît le patriotisme éclairé, la générosité traditionnelle et les immenses ressources de votre ville, et l'on s'attend à des merveilles de votre part. Le tout est de s'y mettre.

VERAX. — Une fois n'est pas coutume et je reprends encore une fois ma plume de chroniqueur pour vous donner une bonne nouvelle. La souscription nationale qui, dès le début, avait recueilli les plus vives sympathies, commence à réaliser des résultats plus positifs.

Ouverte depuis trois jours à peine, la quête a produit déjà plus de 95,000 fr. Vous pouvez tenir pour certain qu'elle approchera de 150 mille francs. Alors nous aurons fait à peu près notre devoir, surtout si l'on considère que notre ville n'a ni commerce, ni industrie, que les grandes fortunes y sont rares et que les fortunes colossales y sont complètement inconnues. On s'étonne, chez nous, que votre organisation lyonnaise marche si lentement ; mais on connaît le patriotisme éclairé, la générosité traditionnelle et les immenses ressources de votre ville, et l'on s'attend à des merveilles de votre part. Le tout est de s'y mettre.

VERAX. — Une fois n'est pas coutume et je reprends encore une fois ma plume de chroniqueur pour vous donner une bonne nouvelle. La souscription nationale qui, dès le début, avait recueilli les plus vives sympathies, commence à réaliser des résultats plus positifs.

Ouverte depuis trois jours à peine, la quête a produit déjà plus de 95,000 fr. Vous pouvez tenir pour certain qu'elle approchera de 150 mille francs. Alors nous aurons fait à peu près notre devoir, surtout si l'on considère que notre ville n'a ni commerce, ni industrie, que les grandes fortunes y sont rares et que les fortunes colossales y sont complètement inconnues. On s'étonne, chez nous, que votre organisation lyonnaise marche si lentement ; mais on connaît le patriotisme éclairé, la générosité traditionnelle et les immenses ressources de votre ville, et l'on s'attend à des merveilles de votre part. Le tout est de s'y mettre.

VERAX. — Une fois n'est pas coutume et je reprends encore une fois ma plume de chroniqueur pour vous donner une bonne nouvelle. La souscription nationale qui, dès le début, avait recueilli les plus vives sympathies, commence à réaliser des résultats plus positifs.

Ouverte depuis trois jours à peine, la quête a produit déjà plus de 95,000 fr. Vous pouvez tenir pour certain qu'elle approchera de 150 mille francs. Alors nous aurons fait à peu près notre devoir, surtout si l'on considère que notre ville n'a ni commerce, ni industrie, que les grandes fortunes y sont rares et que les fortunes colossales y sont complètement inconnues. On s'étonne, chez nous, que votre organisation lyonnaise marche si lentement ; mais on connaît le patriotisme éclairé, la générosité traditionnelle et les immenses ressources de votre ville, et l'on s'attend à des merveilles de votre part. Le tout est de s'y mettre.

VERAX. — Une fois n'est pas coutume et je reprends encore une fois ma plume de chroniqueur pour vous donner une bonne nouvelle. La souscription nationale qui, dès le début, avait recueilli les plus vives sympathies, commence à réaliser des résultats plus positifs.

Ouverte depuis trois jours à peine, la quête a produit déjà plus de 95,000 fr. Vous pouvez tenir pour certain qu'elle approchera de 150 mille francs. Alors nous aurons fait à peu près notre devoir, surtout si l'on considère que notre ville n'a ni commerce, ni industrie, que les grandes fortunes y sont rares et que les fortunes colossales y sont complètement inconnues. On s'étonne, chez nous, que votre organisation lyonnaise marche si lentement ; mais on connaît le patriotisme éclairé, la générosité traditionnelle et les immenses ressources de votre ville, et l'on s'attend à des merveilles de votre part. Le tout est de s'y mettre.

VERAX. — Une fois n'est pas coutume et je reprends encore une fois ma plume de chroniqueur pour vous donner une bonne nouvelle. La souscription nationale qui, dès le début, avait recueilli les plus vives sympathies, commence à réaliser des résultats plus positifs.

Ouverte depuis trois jours à peine, la quête a produit déjà plus de 95,000 fr. Vous pouvez tenir pour certain qu'elle approchera de 150 mille francs. Alors nous aurons fait à peu près notre devoir, surtout si l'on considère que notre ville n'a ni commerce, ni industrie, que les grandes fortunes y sont rares et que les fortunes colossales y sont complètement inconnues. On s'étonne, chez nous, que votre organisation lyonnaise marche si lentement ; mais on connaît le patriotisme éclairé, la générosité traditionnelle et les immenses ressources de votre ville, et l'on s'attend à des merveilles de votre part. Le tout est de s'y mettre.

VERAX. — Une fois n'est pas coutume et je reprends encore une fois ma plume de chroniqueur pour vous donner une bonne nouvelle. La souscription nationale qui, dès le début, avait recueilli les plus vives sympathies, commence à réaliser des résultats plus positifs.

Ouverte depuis trois jours à peine, la quête a produit déjà plus de 95,000 fr. Vous pouvez tenir pour certain qu'elle approchera de 150 mille francs. Alors nous aurons fait à peu près notre devoir, surtout si l'on considère que notre ville n'a ni commerce, ni industrie, que les grandes fortunes y sont rares et que les fortunes colossales y sont complètement inconnues. On s'étonne, chez nous, que votre organisation lyonnaise marche si lentement ; mais on connaît le patriotisme éclairé, la générosité traditionnelle et les immenses ressources de votre ville, et l'on s'attend à des merveilles de votre part. Le tout est de s'y mettre.

Un épisode de la grande cérémonie qui a eu lieu avant-hier à Londres, à l'occasion du rétablissement du prince de Galles.

Deux individus qui avaient réussi à entrer dans Saint-Paul, avaient une si singulière tenue qu'on a dû les expulser... Comme ils se débattaient, on les a conduits chez le magistrat, et il a été constaté qu'on avait affaire à deux Français, dont l'un était Maxime Vuillaume, l'ex-rédacteur du Père-Duchêne. (Paris-Journal.)

La ville de Sedan vient de voter une adresse de remerciement à M. le prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris, grâce auquel ont été assainis les champs de bataille de Sedan et des environs de Metz.

C'est, en effet, le prince Orloff qui a fait simultanément des démarches auprès des gouvernements français et allemand pour que cette opération fût faite en même temps.

Dans quelques jours vont commencer les pourparlers avec le ministre des Etats-Unis et M. Rampont, au sujet de la convention postale qui doit régir ces deux pays.

Voici quelques renseignements à ce sujet, et qui prouvent combien l'empire était peu soucieux des intérêts du commerce français. C'est en 1857 que fut conclu, par M. de Sartiges, le premier traité avec l'Amérique. Cette convention fut plusieurs fois renouvelée ; mais depuis 1867, époque à laquelle les relations diplomatiques à ce sujet n'ayant pas été renouvelées, le traité se trouva rompu, le port de lettres, qui était alors de 80 centimes, alla à 90 centimes et devint bientôt inutile. Les destinataires étant obligés de payer de nouveau le timbre déjà une fois payé au point de départ, le port revenait à 1 franc 80 centimes.

Les personnes ayant des correspondances suivies entre les deux pays en vinrent à ne plus payer que le timbre nécessaire, soit pour la sortie de France, soit pour la sortie des Etats-Unis.

Tel est l'état déplorable dans lequel l'empire a laissé nos relations postales.

La guerre civile et l'invasion ont coûté au seul département de la Seine :

Indemnité payée par la ville aux Prussiens, 210.000.000

Domages causés aux propriétés privées de Paris et de la banlieue :

1° Par l'invasion, 83.000.000

2° Par la guerre civile, 70.000.000

Enfin, incendies et bombardement des monuments publics, réquisitions, loyers impayés et autres pertes, environ, 128.000.000

Au total, 491.000.000

Près de 500 millions, sans compter les ruines industrielles et les désastres financiers !

L'invasion allemande nous oblige d'avoir toute une jurisprudence en matière de réquisitions par l'ennemi. Une nouvelle question venait dernièrement devant le tribunal de Sens.

La commune est responsable des réquisitions qui lui ont été faites à elle-même et qu'elle a réparties sur les particuliers ; mais l'est-elle également de celles qui ont été faites aux particuliers directement ?

Le tribunal dit non. Il a décidé qu'une réquisition faite personnellement et nominativement par les Allemands pendant la dernière guerre, et qu'il n'y avait pas lieu dans l'espèce d'indemniser le demandeur.

En même temps que certaines gens veulent, — c'est la police qui le dit, — assassiner M. de Bismarck, d'autres songent à éterniser son nom.

Les étudiants de Berlin veulent fonder à Strasbourg pour leurs confrères pauvres des bourses qui porteraient le nom de Bourses Bismarck.

C'est faire d'une pierre deux coups. Cette fondation aurait le double avantage de glorifier le chancelier allemand et d'attirer à Strasbourg quelques Burschenschaftler besoigneux et brailleurs qui représenteraient dans la nouvelle ville impériale l'amour de la patrie allemande et la conviction inébranlable de la supériorité de l'Allemagne en tout et sur tout.

LA MOTTE. — L'audience du 1<sup>er</sup> mars a été consacrée à l'audition des témoins à décharge. Un grand nombre de témoins, conseillers généraux, maires, viennent déposer devant le jury de la bienfaisance, de la générosité de M. Janvier de La Motte.

Les principales dépositions sont celles de MM. Raoul Duval, député à l'Assemblée nationale, Tourangein, ancien préfet de l'Eure, qui avait succédé à M. Janvier de La Motte, Ernest Pinard, ancien ministre de l'Intérieur, Pouyer-Quertier, ministre des finances.

M. Raoul Duval dépose que M. Janvier de La Motte épousa en 1867 en deuxième noces la sœur d'un de ses cousins, M<sup>me</sup> Say, et qu'à cette époque eut lieu une seconde liquidation des dettes de M. Janvier. Déjà, en 1861, 420,000 fr. avaient été payés ; cette seconde liquidation s'éleva à plus de 600,000 fr., en tout plus de 1,100,000 fr. Il entre dans de longs détails à cet égard, qui prouvent que l'accusé avait été exploité par de véritables usuriers.

M. Tourangein, ancien préfet de l'Eure, commence par dire qu'il est arrivé à Evreux avec certains préjugés contre son prédécesseur. J'ai vérifié, dit-il, les comptes, et j'en ai été très-satisfait. Je connais bien les choses administratives, et jamais je n'ai trouvé les budgets aussi bien composés que ceux de l'Eure ?

M. le président. — Le virement ne doit pas être autorisé par le conseil général. Le témoin. — Non, quand il se fait sur le même chapitre ; oui, lorsqu'il est opéré d'un chapitre à un autre. En ce dernier cas, il doit être autorisé, ou au moins ratifié par le conseil.

rences. Dans le cours de l'exercice se présentent des nécessités imprévues. Eh bien ! il faut que je le dise à la cour, un sénatus-consulte de 1861 a autorisé les virements à la Chambre, sous le ministère de M. Fould.

J'ai combattu l'usage de ces virements. Aujourd'hui, de quelque façon qu'on l'apprécie, cette pratique existe, et mes efforts ne peuvent tendre qu'à la faire rentrer dans son cadre strict et régulier, à la maintenir dans ses justes limites. Ces virements conduisent à ce qu'on appelle les mémoires fictifs. Une arche de pont tombe, il faut des réparations immédiates. Mais, où prendre l'argent ? C'est alors qu'on recourt aux mémoires fictifs et qu'on attribue aux travaux du pont ce qui avait été alloué à des travaux différents.

D'ailleurs, ces virements doivent être examinés et contrôlés. La cour des comptes, restée respectée au milieu de nos agitations politiques, est appelée à examiner la comptabilité, et c'est elle qui décide.

M. le ministre qualifié de grave l'arrêté du ministre de l'Intérieur qui déclare M. Janvier de La Motte reliquataire d'une somme de 213,000 francs.

Il dit, au milieu d'une profonde sensation que cet arrêté est illégal et qu'il ne comprend pas une semblable réclamation ; que, sans les abominables malheurs publics des derniers mois, il aurait pu apporter la justification des 66,000 fr. que l'accusé a eu dans les mains, pour les 147,000 fr. à la cour des comptes en a eu la justification. Il parle de sa surprise de trouver cette pièce entre les mains de l'accusation.

« Tant que la cour des comptes, ajoute-t-il, n'aura pas évové de poursuites, il me sera impossible d'élever, comme ministre des finances de l'Etat, la moindre réclamation et l'arrêté n'a aucune valeur. »

Passant ensuite aux affaires d'Andé, du concours régional et des fonds colonniers, M. Pouyer-Quertier dit qu'il n'a jamais douté que l'accusé n'ait dépensé les sommes dont on lui demande la justification, que le conseil général a approuvés les comptes, et que même Janvier de La Motte a dépensé de sa fortune personnelle pour le bien du département.

Il donnait souvent de l'argent de la main à la main. L'accusé lui a laissé à lui-même une somme de 4,000 fr. dans ces conditions pour la commune de Fleury-sur-Audelle. M. Pouyer-Quertier dit que, dans sa pensée, il n'y a jamais pu commettre d'actes coupables. Il termine

gences graves et somptueuses à la fois de la justice.

Ah! monsieur le normand Pouyer-Quertier, que n'êtes-vous aussi admirable que le vieux palais du parlement de Normandie!

Vous l'avez dit. L'audience est commencée. Voulez-vous que je vous esquisse en quelques coups de plume le portrait fidèle des accusés?

Un homme d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, au maintien plein d'aisance, aux gestes vifs, mais corrects, à la parole abondante et facile, élégamment vêtue, droit, aux cheveux noirs, au teint d'un brun prononcé, à l'œil mobile, aux paupières gonflées, portant moustaches et moustache. Il a quelque chose dans le genre du type de l'ex-empereur, alors que sa figure était moins obèse et moins décrié. On le prendrait volontiers pour un officier de cavalerie habillé en bourgeois.

Bourguignon se traîne péniblement sur ses béquilles. Il est atteint de rhumatismes aigus. C'était l'architecte du département de l'Eure. A le voir, il inspire compassion. C'est un homme âgé. Grosse figure, barbe grise, lèvres épaisses toujours entrouvertes, regard un peu égaré, surtout lorsqu'on se promène avec lui.

Il est intelligent, ma foi! — Finement gaillard. Apparence, grand, vif, une figure de gentleman, d'avocat général ou de maître d'hôtel. Tenu plein de réserve. Il suit très attentivement les débats, parle peu, mais toujours à propos et en termes fort mesurés. L'air intelligent, ma foi! — Finement gaillard.

Vilcoq est un type à part, un gros type normand. L'ancien maire, le « Patapouf » de Beaumont est de haute stature, vaste de ventre et d'épaules. Il porte toute sa barbe grisonnante et prise du tabac à chaque instant. Sa figure est large, épaisse et colorée. Son intelligence ne parait pas supérieure. Il est très-vif, à l'aise quand il parle, dit des « parbes », à bouche que veux-tu, et paraît plus préoccupé de certaines inimitiés politiques de l'époque que de la situation grave qui lui est faite. Hier j'étais à l'audience et il exigeait un témoin se rendant pendant qu'il donnait ses explications et Dieu sait de ses sorties compromettantes et si Janvier de La Motte lui faisait signe de se taire. Les débats, commencés depuis lundi se poursuivent dans les conditions prévues.

L'accusé Janvier, dans son interrogatoire, s'est montré modeste d'abord, puis peu à peu et depuis il a pris ce que l'on nomme vulgairement l'aplomb. Il a, avec une audace de rancœur qui n'est pas sans charme assumé toute la responsabilité de ses actes, prononcé son panegyrique, évoqué le souvenir des pompes qui l'ont abreuvé et déclaré qu'à Evreux dans l'intérieur du pays et André qu'il avait rendu son département, sinon le plus moral, du moins le plus riche de France.

Mais les mémoires fictifs et les majorations honteuses? vétilles. Les manœuvres frauduleuses et cette gangrène qui gagne tous les employés du haut en bas de l'échelle administrative? minutes. Les surcharges? niaiseries qui n'étonneront que les sots. Les dépenses extravagantes en dehors de tous crédits? accidents sans conséquence. La comptabilité faussée? nécessité du moment. Enfin les débâcles et la corruption? faiblesses d'un galant homme. Oh! les préfets modèles de l'empire! Et comme les Prussiens doivent se frotter les mains en suivant les débats! Ces procès-là sont des signes des temps.

Vous avez vu ce qu'était l'administration d'un préfet vu parti, mais vous avez vu voir ensuite comment s'exerçait alors le contrôle des conseillers généraux. Je vous l'avoue, j'ai entendu avant-hier ces nobles messieurs de l'Eure et hier encore j'entendais M. Lefebvre-Durilleu je suis épouvanté des principes qu'il expose et des appréciations qu'il fait sur le plus simple et honnête du monde ils viennent apporter à la barre. Si vous les avez vus s'exalter sur la générosité et la charité impuissable de ce bon M. Janvier, dont les dires prélectoraux ont dû être si succulents!

Non point d'ailleurs que je conteste la généralité de celui auquel le gouvernement confie le soin de gérer les intérêts d'un département alors qu'il n'était pas capable de gérer les siens propres, non, mais je ne puis m'empêcher de rappeler dans quelles conditions elles s'exercent, et, par exemple, les 20,000 fr. consacrés à griser des pompiers, et les 80 fr. offerts pour posséder la fille d'un malheureux condomnier, et les quatre cent mille francs mis aux pieds de Crémieux. — Fin de compte, ainsi que je le remarque, il avait comme à d'habitude des cinquante-trois manières de recouvrer argent mais il en avait deux cents quatorze de la dépense.

L'argent départemental semé par lui ne lui profitait pas, & l'on dit. Il ne le mettait pas dans sa poche.

Permettez: il lui profitait, puisqu'il s'acquittait par là une popularité illicite et facile, destinée à servir ses intérêts politiques et par là même sa situation personnelle. Il les mettait parfaitement dans sa poche sans à l'égard du peuple de temps et à se hâter d'en faire usage pour son bien propre et celui de son maître.

Je m'arrête. Je m'aperçois que je m'égarais. Il ne convient pas d'insister trop vivement sur ces choses alors que la discussion se poursuit et que la défense n'a pas été complètement présentée.

Mon excuse est, en tous cas, que l'acquiescement de Janvier me paraît probable. Nous venons bien.

Aujourd'hui nous entendons les témoins cités par Janvier; samedi, l'avocat général Grenier et les avocats de Rouen; dimanche, le procureur général Isard et M. Lachaud; lundi enfin le résumé du président et le verdict du jury. Du moins c'est ainsi que M. le président Félix m'a dit avoir, sauf modifications, réglé les audiences.

Z.

Table with financial data: Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales, Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857), Reintes de l'ex-banque de la réserve, etc.

Table with financial data: Capital de la Banque, Réserves, Compte courant du Trésor, etc.

Table with financial data: Compte courant de Paris, Comptes courants dans les succursales, Dividendes à payer, etc.

Table with financial data: Bilan de la Banque d'Angleterre, Londres, 29 février, Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants:

Table with financial data: ASSEMBLÉE NATIONALE, PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY, Séance du 1er mars 1872, A deux heures 3/4 la séance est ouverte.

Arrive la discussion relative aux pensions à accorder aux veuves et orphelins des victimes de l'insurrection du 18 mars.

M. Charles Rolland a la parole pour un supplément de rapport relatif aux pensions des veuves des généraux Clément-Thomas, Lecomte, etc., victimes de l'insurrection du 18 mars.

Sur la proposition du général Trochu, le 14 février dernier, une pension spéciale a été votée d'urgence en faveur de la veuve du colonel Billel, tué à Limoges, à la suite de l'insurrection du 18 mars.

Le rapporteur ne veut pas qu'une grande assemblée nationale revienne sur son vote; mais il ne doit pas avoir des conséquences, autrement ce serait renverser toutes les règles relatives aux veuves des officiers morts en combattant et déterminées par les lois d'avril 1855 et du 25 juin 1861.

Article 1er. — Une pension nationale, annuelle et viagère de 4,000 francs reversionnaire par portions égales entre les enfants qui lui survivront, est accordée à la veuve du général Lecomte. Cette pension se cumule avec celle de 2,000 fr. à laquelle elle a droit comme veuve d'un général de brigade tué à l'ennemi. Adopté avec l'addition relative au colonel Billel.

Le juge est-il placé de sorte à avoir une véritable indépendance. Les juges de paix stationent sur plus d'un million d'affaires par an. Leur fait-on une situation en rapport avec leurs fonctions?

L'orateur rappelle l'ingérence des juges de paix dans d'autres sphères que les leurs, à l'occasion des candidatures officielles. Cela ne tenait-il pas à leur situation peu indépendante?

L'orateur voudrait l'immovibilité pour le juge de paix, mais une immovibilité n'excluant pas le déplacement du juge de l'arrondissement ou du département.

Il serait le seul moyen de leur donner l'indépendance et de leur permettre d'acquiescer l'influence à laquelle leur donne droit leurs fonctions.

D'ailleurs, on pourrait les soumettre à la juridiction disciplinaire du tribunal de l'arrondissement ou de la cour.

L'orateur approuve la disposition du projet de loi qui limite à cinq ans d'exercice dans ses fonctions le stage du juge de paix pour pouvoir être présenté par la cour d'appel au poste de juge de première instance; mais il pense qu'il serait préférable de laisser exercer la présentation par le tribunal de l'arrondissement qui est mieux à même que la cour de connaître les candidats.

La loi exigeant que le juge de paix ait un âge maximum de 30 ans, on ne trouvera pas beaucoup de candidats de l'âge de 30 ans qui veuillent se soumettre à un examen.

L'orateur préférerait qu'on substituât à l'examen l'obligation pour le candidat d'avoir le diplôme de licencié en droit.

M. Billaud, rapporteur. — Nous n'avons aucune préoccupation en ce qui concerne l'obligation du grade de licencié en droit, ce grade n'étant pas exigé d'une manière absolue ni pour les avoués, ni pour les notaires, c'est aller bien loin dans les exigences, et l'examen qui indiquera la capacité réelle du candidat sera le plus souvent meilleur pour juger de cette capacité que le diplôme de licencié en droit.

On passe à l'article 2. Chapitre premier. — Des conditions générales d'admission dans la magistrature. Paragraphe 1er. — Des juges de paix. Art. 2. — Nul ne peut être nommé juge de paix, ou suppléant de juge de paix, s'il n'est âgé de 30 ans accomplis. (Adopté.)

Table with financial data: SITUATION DES ÉCOLES PRIMAIRES GRATUITES DE LYON AU 1er JANVIER 1872. ÉCOLES CATHOLIQUES, Dirigées par des frères pour les garçons, Dirigées par des sœurs pour les filles, etc.

Table with financial data: ÉCOLES AVEC LE PROGRAMME ANTI-RELIGIEUX. Communales pour les garçons, pour les filles, etc.

Table with financial data: LIBRES ET LAÏQUES: sept écoles pour garçons ou filles, 500.

Table with financial data: OBSERVATIONS. 1. Les frères et les sœurs ne reçoivent rien de la ville et dirigent cependant 81 écoles ayant 8,693 élèves.

Table with financial data: RÉSULTAT DU SYSTÈME COMMUNAL DE LYON. 1. Les écoles qui renferment le plus grand nombre d'élèves (10,193), ne reçoivent rien.

Table with financial data: 2. Les écoles n'ayant que 8,072 élèves reçoivent 830,000 fr. et les locaux communaux; 3. Avant le 1er septembre 1870, le nombre total des élèves était de 28,000.

Table with financial data: 4. Il y a maintenant 10,000 élèves de moins dans les écoles gratuites et 396,300 fr. de dépenses de plus pour la ville.

Table with financial data: L'incident des enfants est vidé. Le Salut public, ne pouvant convaincre personne que de petits vagabonds dispersés soient des enfants volés, nous appelle Pédouloz. C'est peut-être malpropre, mais ce n'est pas concluant.

Table with financial data: Nous répétons, à propos de cette polémique sans importance, ce que nous avons dit bien souvent. Nous ne ferrailons pas avec nos confrères pour le plaisir de ferrailer, et encore moins pour le vœux. Nous savons que mille part les erreurs n'éclosent aussi facilement que dans un journal; nous nous sommes trompés nous-mêmes aussi souvent que les autres, mais, contrairement aux habitudes du Salut public et d'une trop grande partie de la presse française, nous avouons et nous rectifions nos erreurs; nos lecteurs le savent.

Table with financial data: En pourchassant sans merci des nouvelles à sensation, sans lesquelles certaines feuilles ne peuvent vivre, nous croyons servir l'intérêt public à un double point de vue.

Les nouvelles à sensation ont ordinairement pour but, nous l'avons vu à Lyon, de troubler le paix publique. Il y a toute une école de publicistes qui travaillent, les uns hypocritement, les autres ouvertement, en inondant le pays de faux récits, en cherchant à entretenir une inquiétude perpétuelle, à priver le pays de sommeil pour ainsi dire, et, de cette manière, arriver à prouver que le gouvernement actuel est tout à fait incompatible avec l'ordre et la sécurité.

D'autres journalistes ont des vues plus simples, et se bornent à chercher leur succès dans l'abaissement du public; cela est plus facile que de travailler et de faire de vrais articles, même lourds. Quand on transporte dans la presse la littérature officieuse, et qu'on cherche sans cesse à surexciter les nerfs du public au lieu de l'instruire de son mieux, il ne faut plus s'étonner que le peuple français ait pu croire aux carrières de Jaumont, aux trois cercueils convertis de drap d'or, et à cette foule de racontars idiots, dont l'acceptation bénévoles, par le public, a tant contribué à prolonger nos illusions, et, partant, nos désastres dans cette funeste guerre de 1870.

Le tirage de la loterie de l'œuvre des dames du Calvaire doit avoir lieu le 30 mars. Il manque une si grande quantité de lots, que cette œuvre fait un appel à la charité. On peut adresser les lots à l'hospice du Calvaire, rue du Juge-de-Paix, 20, ou bien à: MM. de Mortellet, quai Tilsitt, 18; Jacquand, quai Tilsitt, 12; Montdidier, rue Boileau, 7 (Brotteaux); Colin, quai Saint-Vincent, 54; Brunier, quai d'Orléans, 1.

Le conseil municipal, dans sa séance d'hier, a voté 500,000 francs pour les premiers travaux du théâtre définitif. On ne sait pas à quelle époque ils commenceront. Une réunion de propriétaires habitant la place des Célestins doit avoir lieu aujourd'hui à 2 heures afin de savoir quelle conduite ils ont à tenir vis-à-vis de l'administration municipale pour soutenir les intérêts de leurs locataires.

Le bureau de la commission exécutive emploiera ces huit jours à prendre, à Paris et dans tous nos grands centres, tous les renseignements propres à éclairer une décision définitive. Nous croyons que ce matin le bureau s'est occupé de cette vaste correspondance.

Le bureau du Rhône nous communique la procédure ministérielle suivante: Monsieur le préfet, Paris, le 23 février 1872. J'ai décidé, par un arrêté en date du 19 février courant, qu'une réunion des délégués des sociétés savantes pour les travaux scientifiques seulement aurait lieu à la Sorbonne les lundi 1er avril, mardi 2, mercredi 3 et, s'il y a lieu, les jours suivants.

Pendant ces journées, des lectures, expériences et communications scientifiques pourront être faites par les délégués des sociétés savantes, les professeurs, etc., qui se seront fait inscrire d'avance pour prendre part à ce congrès. Celle des séances dans laquelle seront distribuées les récompenses accordées sur la proposition de la section des sciences du comité des travaux historiques, sera présidée par le ministre.

La réunion de cette année ne concerne absolument que les personnes qui s'occupent de travaux scientifiques, des deux sections d'histoire et d'archéologie du comité n'auront point

ceci, ni séances de lecture, ni distribution de récompenses. Je vous serai obligé, monsieur le préfet, de vouloir bien donner à ces dispositions la publicité des journaux de votre département. Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée. Le ministre de l'Instruction publique, JULES SIMON.

Le comité a son siège à Lyon, 14, rue de la Bourse, au bureau du Moniteur des Soies, où il se réunira en séance, à partir d'aujourd'hui jusqu'au jour de l'ouverture de l'Exposition, tous les samedis, à une heure du soir. Il fait appel à tous les viticulteurs et sériciculteurs de la France et de l'étranger, auxquels il fournira tous les renseignements nécessaires. Il recevra avec empressement toutes les communications qu'on voudra bien lui adresser.

Par un traité conclu avec l'administration de l'Exposition universelle, il s'est assuré un vaste emplacement pour l'installation et la centralisation, dans des conditions très-favorables aux exposants, des produits et des expérimentations viticoles et séricicoles.

Les affaires, ajoute le Moniteur des soies, se sont limitées plus strictement encore aux besoins journaliers. Les détenteurs subissent cette inaction sans dénoter jusque-là du découragement. Prix nominaux pour les organes d'ordre, qui sont peu abondants. Il y a quelques demandes pour les organes filature et ourvraison 3e ordre et marchandises de qualité approchant au-dessous de 25 deniers.

Trames d'Italie courantes très-faibles; elles abondent et il y a grand désir de réaliser. Très-faibles aussi les trames de Chine; les vendeurs, lassés d'attendre, acceptent des offres rejetées jusque-là. Le prix de 81 francs, fort élevé pour les circonstances actuelles, a été pratiqué pour un lot de Japon, pliage Mybashi, filé à l'étroupeenne. L'excellent dévidage de cette grèce constitue un progrès que nous notons avec satisfaction.

Nous empruntons à Lyon médical les renseignements suivants concernant l'état sanitaire de notre ville durant la dernière semaine: Les prix de 81 francs, fort élevé pour les circonstances actuelles, a été pratiqué pour un lot de Japon, pliage Mybashi, filé à l'étroupeenne. L'excellent dévidage de cette grèce constitue un progrès que nous notons avec satisfaction.

Nous empruntons à Lyon médical les renseignements suivants concernant l'état sanitaire de notre ville durant la dernière semaine: Les prix de 81 francs, fort élevé pour les circonstances actuelles, a été pratiqué pour un lot de Japon, pliage Mybashi, filé à l'étroupeenne. L'excellent dévidage de cette grèce constitue un progrès que nous notons avec satisfaction.

Nous empruntons à Lyon médical les renseignements suivants concernant l'état sanitaire de notre ville durant la dernière semaine: Les prix de 81 francs, fort élevé pour les circonstances actuelles, a été pratiqué pour un lot de Japon, pliage Mybashi, filé à l'étroupeenne. L'excellent dévidage de cette grèce constitue un progrès que nous notons avec satisfaction.

Nous empruntons à Lyon médical les renseignements suivants concernant l'état sanitaire de notre ville durant la dernière semaine: Les prix de 81 francs, fort élevé pour les circonstances actuelles, a été pratiqué pour un lot de Japon, pliage Mybashi, filé à l'étroupeenne. L'excellent dévidage de cette grèce constitue un progrès que nous notons avec satisfaction.

Nous empruntons à Lyon médical les renseignements suivants concernant l'état sanitaire de notre ville durant la dernière semaine: Les prix de 81 francs, fort élevé pour les circonstances actuelles, a été pratiqué pour un lot de Japon, pliage Mybashi, filé à l'étroupeenne. L'excellent dévidage de cette grèce constitue un progrès que nous notons avec satisfaction.

Nous empruntons à Lyon médical les renseignements suivants concernant l'état sanitaire de notre ville durant la dernière semaine: Les prix de 81 francs, fort élevé pour les circonstances actuelles, a été pratiqué pour un lot de Japon, pliage Mybashi, filé à l'étroupeenne. L'excellent dévidage de cette grèce constitue un progrès que nous notons avec satisfaction.

Nous empruntons à Lyon médical les renseignements suivants concernant l'état sanitaire de notre ville durant la dernière semaine: Les prix de 81 francs, fort élevé pour les circonstances actuelles, a été pratiqué pour un lot de Japon, pliage Mybashi, filé à l'étroupeenne. L'excellent dévidage de cette grèce constitue un progrès que nous notons avec satisfaction.

CHRONIQUE

L'incident des enfants est vidé. Le Salut public, ne pouvant convaincre personne que de petits vagabonds dispersés soient des enfants volés, nous appelle Pédouloz. C'est peut-être malpropre, mais ce n'est pas concluant.

Nous répétons, à propos de cette polémique sans importance, ce que nous avons dit bien souvent. Nous ne ferrailons pas avec nos confrères pour le plaisir de ferrailer, et encore moins pour le vœux. Nous savons que mille part les erreurs n'éclosent aussi facilement que dans un journal; nous nous sommes trompés nous-mêmes aussi souvent que les autres, mais, contrairement aux habitudes du Salut public et d'une trop grande partie de la presse française, nous avouons et nous rectifions nos erreurs; nos lecteurs le savent.

En pourchassant sans merci des nouvelles à sensation, sans lesquelles certaines feuilles ne peuvent vivre, nous croyons servir l'intérêt public à un double point de vue.

D'autres journalistes ont des vues plus simples, et se bornent à chercher leur succès dans l'abaissement du public; cela est plus facile que de travailler et de faire de vrais articles, même lourds. Quand on transporte dans la presse la littérature officieuse, et qu'on cherche sans cesse à surexciter les nerfs du public au lieu de l'instruire de son mieux, il ne faut plus s'étonner que le peuple français ait pu croire aux carrières de Jaumont, aux trois cercueils convertis de drap d'or, et à cette foule de racontars idiots, dont l'acceptation bénévoles, par le public, a tant contribué à prolonger nos illusions, et, partant, nos désastres dans cette funeste guerre de 1870.

Le tirage de la loterie de l'œuvre des dames du Calvaire doit avoir lieu le 30 mars. Il manque une si grande quantité de lots, que cette œuvre fait un appel à la charité. On peut adresser les lots à l'hospice du Calvaire, rue du Juge-de-Paix, 20, ou bien à: MM. de Mortellet, quai Tilsitt, 18; Jacquand, quai Tilsitt, 12; Montdidier, rue Boileau, 7 (Brotteaux); Colin, quai Saint-Vincent, 54; Brunier, quai d'Orléans, 1.

Le conseil municipal, dans sa séance d'hier, a voté 500,000 francs pour les premiers travaux du théâtre définitif. On ne sait pas à quelle époque ils commenceront. Une réunion de propriétaires habitant la place des Célestins doit avoir lieu aujourd'hui à 2 heures afin de savoir quelle conduite ils ont à tenir vis-à-vis de l'administration municipale pour soutenir les intérêts de leurs locataires.

Le bureau de la commission exécutive emploiera ces huit jours à prendre, à Paris et dans tous nos grands centres, tous les renseignements propres à éclairer une décision définitive. Nous croyons que ce matin le bureau s'est occupé de cette vaste correspondance.

DEPÊCHES DU MATIN

Paris, 3 mars. Une vive émotion continue à se manifester à Versailles par suite de la déposition de M. Pouyer-Quertier dans le procès Janvier de La Motte.

M. Dufaure a déclaré qu'il démissionnera si M. Pouyer-Quertier reste au ministère. On assure qu'une interpellation de la gauche aura lieu demain sur la déposition de M. Pouyer-Quertier. Le projet Lefranc excite aussi des préoccupations.

On craint que le gouvernement n'accepte pas les modifications projetées par la commission. On assure que la commission a arrêté hier des modifications à l'article premier et qu'elle examinera demain l'article deux.

Paris, 4 mars. Le Soir croit pouvoir annoncer que le ministre des finances a donné sa démission, afin de rendre inutile la démission de plusieurs de ses collègues.

Rouen, 3 mars. Après la défense des divers accusés, M. le procureur général prend la parole; il reprend l'examen des faits contestés par la défense. Il dit que M. Casimir Périer a demandé télégraphiquement si les détails donnés par les journaux relativement à la déposition de M. Pouyer-Quertier étaient exacts. M. le procureur général lui a répondu affirmativement.

M. le procureur général conteste l'assertion que le ministre de l'intérieur ne puisse pas réclamer les sommes dues à l'Etat par l'ex-préfet; il conteste, en citant la loi, que le ministre des finances soit compétent. M. Lachaud a répliqué. Le verdict sera rendu demain.

Londres, 3 mars. L'Observer dit que la réponse américaine n'exprimera aucune opinion positive sur l'admissibilité des demandes indirectes, mais insistera sur l'utilité de les soumettre au jury arbitral de Genève. Elle laissera à l'Angleterre la responsabilité d'être la première à se retirer du traité, mais alors elle maintient le droit qu'ont les Américains de pêcher dans les eaux du Canada. L'enquête sur les antécédents d'O'Connor confirme que la tentative n'a aucun rapport avec l'organisation des feminas. New-York, 2 mars. La réponse américaine a été expédiée aujourd'hui. On en ignore le contenu; mais les correspondants des journaux à Washington s'accordent à penser que le ton en est éminemment pacifique. Saint-Petersbourg, 3 mars. Quelques officiers allemands appartenant à la réserve ont invité les nationaux allemands à célébrer, le 22 mars, la fête de l'empereur Guillaume et à examiner en même temps l'opportunité de la célébrer chaque année.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SORTES, POUNDS, and various sub-categories of silk conditions for 1872.

SAINT-ETIENNE, 2 MARS 1872.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POUNDS, listing various silk types and their weights.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POUNDS, listing silk types and weights for different locations like Avignon and Audenas.

Bulletin météorologique du 3 Mars

Table with columns: THERMOMETRE, PRESSION, ETAT, VENT, providing weather data for the day.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Text regarding a public subscription for 'LA VIGILANTE' insurance company, including capital and terms.

VILLE DE PARIS (1865)

Text regarding a public subscription for the City of Paris, detailing the amount and terms.

Conditions de la souscription

Text detailing the conditions and terms of the public subscription, including interest and payment schedules.

GRAINES DE VERS A SOIE

Text advertising silkworm seeds from Japan, including details about the supplier and quality.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Legal notices and advertisements, including 'ON DEMANDE' and 'A LOUER' notices.

AGENCE pour la vente des immeubles

Real estate agency advertisement for the sale of properties, listing various houses and plots.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Advertisement for the Mixed Navigation Company, listing services to Algeria and other regions.

EAU BRÉSILIENNE

Advertisement for Brazilian Water, highlighting its medicinal and hair care benefits.

PLUS DE TEINTURES

Advertisement for dyeing services, offering various colors and quality guarantees.

Real estate advertisement for a house in Lyon, detailing its features and location.

Advertisement for a large courtyard for rent, suitable for industrial or commercial use.

Advertisement for a hotel in Paris, offering comfortable accommodations.

Advertisement for a hair salon, offering various hair treatments and styles.

Advertisement for a rental property in Saint-Jean, suitable for various uses.

Advertisement for a house for sale, located in a desirable neighborhood.

Advertisement for a house for sale, featuring a large garden and modern amenities.

Advertisement for a house for sale, located near a public square.

Advertisement for a house for sale, featuring a unique architectural style.

Advertisement for a house for sale, located in a quiet residential area.

Advertisement for a house for sale, featuring a large plot of land.

Advertisement for a house for sale, located in a prime location.

Advertisement for a house for sale, featuring a large living area.

Advertisement for a house for sale, located in a historic district.

Advertisement for a house for sale, featuring a large garden.

Advertisement for a house for sale, located in a quiet street.

Advertisement for a house for sale, featuring a large plot of land.

Advertisement for a house for sale, located in a prime location.

Advertisement for a house for sale, featuring a large living area.

Advertisement for a house for sale, located in a historic district.

Advertisement for a house for sale, featuring a large plot of land.

Advertisement for a house for sale, located in a prime location.

Advertisement for a house for sale, featuring a large living area.

Advertisement for a house for sale, located in a historic district.

Advertisement for a house for sale, featuring a large garden.

Advertisement for a house for sale, located in a quiet street.

Advertisement for a house for sale, featuring a large plot of land.

Advertisement for a house for sale, located in a prime location.

Advertisement for a house for sale, featuring a large living area.

Advertisement for a house for sale, located in a historic district.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE LYON

Large table listing various commodities and their prices, including grains, oils, and other goods.

Legal notice regarding the official course of goods, signed by the Chamber of Commerce.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 2 MARS 1872

Table listing the official prices of various silk types as of March 2, 1872.